

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES PARENTS D'ÉLÈVES, MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU LYCEE FRANCAIS DE VARSOVIE DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le onze octobre, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire de l'Association de Gestion du Lycée Français de Varsovie sous la présidence de Mme Szumowska-Jaskowska, présidente.

M. Stanisław Podgórski assure le secrétariat de séance.

Nombre de membres actifs : 953

Nombre de membres actifs présents ou s'étant faits représenter : 73

Selon les statuts, le quorum est fixé à 10 % soit 94 membres actifs présents ou représentés. Au vu du nombre de membres présents ou représentés, la séance est ajournée et une seconde assemblée est convoquée à 20h.

Mme Szumowska-Jaskowska déclare la séance ouverte à 20h.

Ordre du jour :

1 – Rapport de mandat

1-1 Rentrée 2018-2019

1-2 AEFÉ - Restrictions budgétaires

1-3 Impayés et retards de paiement

1-4 Communication vers les parents

2- Projet immobilier

3 - Questions diverses

3 - Élections des membres du conseil d'administration

Consulter le [diaporama](#) présenté lors de cette AG.

1 – Rapport de mandat

1-1 Rentrée 2018-2019

Le proviseur M. Mensdorff-Pouilly présente les effectifs de l'établissement qui sont en légère baisse : 742 élèves scolarisés au LFV (757 en 2017/2018). Il précise que tous les élèves avaient en face d'eux un professeur à la rentrée et que les premières semaines de cours se sont globalement bien passées.

M. Mensdorff-Pouilly présente les brillants résultats aux examens :

- Baccalauréat : 100 % de réussite (72 % de mentions)
- Brevet : 100 %

1-2 AEFÉ - Restrictions budgétaires

Mme Szumowska-Jaskowska rappelle que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger doit participer à l'effort budgétaire mis en place par le gouvernement français. Par conséquent, la participation financière complémentaire des établissements avait été revue ainsi :

2017 : 6% 2018 : 9% 2019 : 7,5%

De plus, sur l'ensemble du réseau mondial, l'AEFE a prévu la suppression de postes de résidents et d'expatriés.

1-3 Impayés et retards de paiement

Mme Szumowska-Jaskowska rappelle que le montant des impayés en juin 2018 s'élevait à 60.000 pln.

Cependant, de nombreux paiements sont réalisés en retard. Au 11 octobre, les factures de 238 enfants ne sont toujours pas réglées, ce qui entrave fortement la trésorerie de l'établissement et entraîne du travail supplémentaire pour les agents de la DAF.

1-4 Communication vers les parents

Le proviseur rappelle l'importance à ce que les parents d'élèves préviennent l'établissement le plus tôt possible si leur enfant rencontre une difficulté, afin d'y pallier le plus efficacement possible.

Il présente ainsi les différents canaux de communications avec les parents :

- Courriels : canal principal, tout type d'informations
- Site internet : Informations officielles et événements importants
- Facebook : Petits et grands événements de la vie de l'établissement
- Livres et Pronote : Suivi de la scolarité des élèves
- Outils pour les parents : Consultation des factures et modifications des données personnelles

2- Projet immobilier

2-1 Sadyba

Madame Szumowska-Jaskowska rappelle les faits à juin 2018 :

- l'AG mandate le CA pour contracter un prêt bancaire en vue d'acquisition du site
- l'audit légal (risque des prétentions) est lancé

Elle explique ensuite le travail réalisé et les informations obtenues depuis juin 2018 :

- audit légal (mi-juillet) : le risque lié aux prétentions existe, suggestion d'attendre la décision du tribunal ou de contracter une Title Insurance
- proposition de PHN de proroger la validité de la promesse d'achat (1/10/2018)

- 2 banques ont refusé le financement (statut du LFV ou manque de garantie du Trésor Public), la 3ème exige l'assurance
- fin septembre : PHN refuse de proroger la promesse d'achat (Loi sur la gestion du patrimoine public)

=> L'opinion légale sur la suite :

- impossible de forcer PHN à nous vendre Sadyba (prétentions existent toujours et règlement intérieur de mars 2018 ne prévoit pas de vente sans appel d'offres)
- peu de chances pour renégocier les conditions du bail (2025)
- possibilité de réclamer le remboursement des frais d'avocat (avenant)

2-2 Zakamarek

Madame Szumowska-Jaskowska rappelle les faits à juin 2018 :

- l'AG mandate le CA pour la réservation du terrain contre 100 kpln et la finalisation du plan de financement du projet
- lancement de l'audit légal du site.

Elle explique ensuite le travail réalisé et les informations obtenues depuis juin 2018 :

- réservation du site jusqu'au 30/09/2018 (sans frais) prorogée jusqu'au 31/12/2018
- audit légal (septembre) : visée éducative dans le PLU mais risque sur l'interprétation par la mairie (école primaire, investissement public), et l'obligation d'effectuer des fouilles archéologiques
- l'architecte en chef de Wilanow encourage à déposer une demande de permis de construire
- contexte politique incertain (élections municipales)
- gel d'octroi de garanties du Trésor Public français pour les projets immobiliers des lycées français à l'étranger

3 - Questions diverses

Les membres de l'association AGLFV expriment leur surprise quant aux nouvelles annoncées lors de cette présentation.

Certains membres demandent si le mandat donné au CA en juin 2018 était toujours valable vu les changements du contexte (impossibilité d'acheter Sadyba et gel d'octroi des garanties de l'Etat français).

Mme Szumowska-Jaskowska assure que le CA fera tout pour permettre la réalisation du projet Zakamarek, d'autant plus que la situation à Sadyba n'est stable que jusqu'en 2025. Elle ajoute que ce sera le choix du prochain CA (cf, elle termine son mandat le soir de cette AG), mais qu'elle pense que la convocation d'une nouvelle AG pour se positionner de nouveau sur Zakamarek, avec de nouveaux éléments; lui semble être la démarche à suivre.

M. Carmona, premier conseiller de l'Ambassade de France, assure les parents présents de l'importance attachée à ce projet par l'Ambassade. Il confirme également que des

décisions sur l'engagement financier lié à la poursuite du projet ne seront pas prises sans consultation de l'AG.

3 - Élections des membres du conseil d'administration

Huit postes sont à pourvoir et 8 candidats se sont présentés. Il est procédé aux élections sous le contrôle de la présidente, Président du scrutin. Les résultats reportés sur le PV des élections sont les suivants :

KEENE Charles André	73 voix - élu
LESIEUR Stéphane	73 voix - élu
ŁAWRYNOWICZ Hanna	73 voix - élu
SEVRIN Lionel	73 voix - élu
SOLTYSIK Dominik	73 voix - élu
TERRIER Aneta	73 voix - élu
WALCH Sophie	73 voix - élu
WERNER Marcin	72 voix - élu

Les représentants des parents au conseil d'administration sont désormais :

- M. COUSENS Daniel
- M. KEENE Charles André
- Mme ŁAWRYNOWICZ Hanna
- M. LESIEUR Stéphane
- M. PODGÓRSKI Stanisław
- M. SEVRIN Lionel
- M. SOLTYSIK Dominik
- Mme TERRIER Aneta
- Mme WALCH Sophie
- M. WERNER Marcin

Le résultat a été proclamé à 21h20.

Observations, réclamations : néant

L'élection des membres du bureau du conseil d'administration aura lieu le 16 octobre 2018.

A Varsovie, le 11 octobre 2018

La Présidente

Mme Szumowska-Jaskowska



Le secrétaire de séance

Stanisław Podgórski

